

MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

ORDRE DU JOUR

➤ RENEGOCIATION DU CONTRAT CANTINE

Le contrat de la cantine scolaire arrive à échéance en fin d'année scolaire, contrat sur 3 ans qui couvre les 3 écoles du RPI (St Eloi, Joyeux et Faramans). La décision sera donc collégiale.

L'objet de l'échange est de définir la feuille de route pour la commission périscolaire animée par Anne Laure Marget adjointe en charge de ladite commission en vue de la réunion RPI du 12 mai à Faramans.

La position du conseil est de maintenir le prix pour l'année scolaire 2023/2024, quel que soit le choix du prestataire. Une information sera réalisée à l'issue de la négociation.

➤ DELIBERATION DU CONSEIL : ACQUISITION D'UN TERRAIN

Mr le Maire explique que, conformément à l'article 331-4 du Code Forestier, la commune bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature bois et forêts d'une superficie totale inférieure à 4 hectares.

Ayant reçu de la part de Maître Bernard BOUTIN une notification d'intention de vendre un terrain boisé situé voie du Gruizet (cadastré B 301) face à la lagune communale d'une superficie de 2 830 m² au prix de 1 500 € auquel s'ajouteront la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires intermédiaires s'il en existe. Mr le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ce terrain en raison de la proximité de la lagune (dans le rayon des 100 mètres).

Délibération votée à l'unanimité.

➤ PRESENTATION PROJET PLACE TERRE GALLIAN

Le projet définitif a été présenté à l'ensemble du conseil municipal. Les remarques de la commission urbanisme ont été prises en compte.

Il a été convenu qu'un panneau d'information sera mis en place en salle du conseil (visible de l'extérieur) pour informer les habitants.

Le budget estimé est de : 232 906,00 € TTC.

Les demandes de subventions devraient atteindre le montant maximum autorisé de 80%.

Les travaux débuteront le 15 septembre pour finir en fin d'année pour les plantations.

Le solde de nos fonds de concours pour les trois premières années du mandat permettra de financer l'espace enfant.

Il est demandé un vote pour valider le projet avant le lancement des consultations.

Contre : 1

Abstentions : 3

Pour : 7

➤ PRESENTATION PROJET/RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET AMENAGEMENT DE LA COUR

Le projet définitif a été présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Il a été convenu qu'un panneau d'information sera mis en place en salle du conseil (visible de l'extérieur) pour informer les habitants.

Le budget estimé est de : 197 124,00 € TTC

Les demandes de subventions devraient atteindre le montant maximum autorisé de 80%. Les travaux débuteront la première semaine de juillet pour finir en fin d'année pour les plantations. Une réunion avec l'architecte paysagiste est prévue pour prendre en compte les remarques du conseil.

Il est demandé un vote pour valider le projet avant lancement des consultations.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 10